

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFLRIQUE

Silence radio ! - Silence radio bis ! - Tromperie - Avis de recherche - Avant les diamants, les pavés - Constitution constipée - Cherchez l'erreur - Des millions pour Bongo - Brochures pour l'Afrique - C'est beau, un chef de guerre ! - C'est beau, un chef de guerre ! Avec des armes

→ P. 3 TCHAD Yorongar : un témoignage à confronter

Le rapport de la commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad l'hiver dernier a été rendu public le 3 septembre. Des témoignages sujets à caution écartent les déclarations du député de l'opposition, Ngarlely Yorongar. La vérification de son témoignage est indispensable en raison des graves implications qui en découlent.

→ P. 4 Rwanda La face cassée de la République (épisode 2) Oui, la France savait... Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappellerons, chaque mois, dans une série d'articles la complicité de la France dans cette tragédie.

→ P. 5 À LIRE Joseph Tchundjang Pouémi Monnaie, servitude et liberté La répression monétaire de l'Afrique

→ P. 6 MAURITANIE Le retour de la junte militaire

Le renversement cet été du président Abdalahi après trois ans de transition démocratique illustre une nouvelle fois la main mise des militaires sur le pays. La France a condamné mais « oublié » de réclamer le rétablissement du président déchu dans ses fonctions.

→ P. 8 CÔTE-D'IVOIRE Le spectre des élections de l'an 2000

À l'approche des élections présidentielles prévues par les accords de Ouaga, les graves problèmes à l'origine du coup d'Etat de 1999 ne sont toujours pas réglés

→ P. 9 SÉNÉGAL Le Joala remonte à la surface

→ P. 10 ZONE FRANC Macroéconomie du masochisme

Quatorze pays africains, avec les Comores et la France, constituent depuis 1939 une étrange union monétaire, la zone franc. Relique d'un passé colonial, cette union reflète à la fois le mimétisme intellectuel des élites africaines et l'égoïsme cupide des réseaux de la Françafrique.

→ P. 12 FRANCE SOUDAN La justice ne se marchande pas

Éditorial

La politique du vide

La disparition, le 3 février 2008, de l'homme politique tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh, secrétaire général du parti d'opposition PLD (Parti pour les libertés et le développement), secrétaire général et porte-parole de la Coordination des partis politiques pour la défense de la constitution (CPDC), qui regroupe 21 partis, n'était pas une mince affaire. Âgé d'une soixantaine d'année, Ibni Oumar Mahamat Saleh était une figure très importante de la vie politique tchadienne. Il fut, lors de ses études en France, un leader de la FEANF, milita dans le Frolinat, premier mouvement de rébellion au Tchad, occupa des postes ministériels sous les présidences d'Hissène Habré et d'Idriss Déby, par qui il fut démis de ses fonctions en 1994. Selon le rapport de la commission d'enquête créée à la suite du scandale que sa disparition avait suscité, rapport remis à Déby le 5 août et publié le 3 septembre, l'opposant Ibni Oumar Saleh, arrêté par des militaires de l'armée tchadienne serait « *désormais décédé* ».

Ibni Oumar Saleh avait été candidat à l'élection présidentielle de mai 2001. Il en contesta les résultats et fut emprisonné. Son parti appela au boycott des élections législatives de 2002, du referendum constitutionnel de 2005 et de l'élection présidentielle de 2006, considérant que ces scrutins n'étaient ni libres ni honnêtes. Il constituait une menace pour le régime despotique d'Idriss Déby, soutenu par la France. Avec lui disparaît une grande partie de l'espoir des Tchadiens d'accéder à une vie politique démocratique.

Le 15 août 2008, on a appris la nouvelle de la découverte, sur une plage de Lomé, du corps inanimé de l'homme politique et journaliste togolais Joachim Atsutsé K Agbobli, président du Modena (Mouvement pour le développement national), directeur du journal *Afric-Hebdo*, ancien ministre, âgé de 67 ans. M. Agbobli affirmait que les résultats des scrutins au Togo n'ont jamais reflété la réalité du verdict des urnes. Il se préparait pour la future élection de 2010 et constituait certainement une menace sérieuse pour le potentat local Faure Gnassingbé.

La thèse du suicide, soutenue par le procureur, est grossièrement mensongère vu les circonstances de cette disparition. Mais cette allégation, destinée à enterrer toute enquête, est une sorte d'aveu du caractère politique et criminel de cette disparition. Elle a soulevé des protestations vigoureuses chez les responsables politiques et associatifs togolais. Cela n'a pas empêché M. Joyandet, secrétaire d'Etat de la Coopération, en visite au Togo le 1^{er} septembre, d'annoncer que la France a décidé de doubler le montant de l'aide budgétaire versée au Togo.

Ces deux assassinats d'importants leaders d'opposition viennent allonger la longue liste des responsables politiques africains tués pour les empêcher d'accéder ou de demeurer à la tête de leurs pays et de faire une politique nationale de leur choix, ratifiée par le suffrage de leurs concitoyens. Tous les deux stigmatisaient les élections truquées. Tous les deux avaient l'expérience de la gestion des affaires publiques.

Devant l'irrépressible montée des exigences citoyennes de vie politique « normale », soutenues par l'opinion citoyenne internationale, le recours à l'assassinat pour assurer la pérennité de régimes despotiques risque d'enfoncer plus encore l'Afrique dans le chaos. Il est inutile d'aller à l'ONU proclamer qu'il faut aider au développement de l'Afrique, comme vient de le faire Nicolas Sarkozy tandis que l'on s'abstient dans le même temps de dénoncer ces assassinats comme facteurs de désordre civil et de régression sociale. Ce n'est pas d'aujourd'hui en effet que date la politique d'élimination des leaders africains, qui coexiste avec la déploration hypocrite de l'absence d'une opposition sérieuse. Il suffit en effet qu'elle soit sérieuse pour qu'elle disparaisse.

Odile Tobner

Silence radio !

C'est souvent que la diplomatie sarkozienne verse dans les grandes déclarations. Mais il est des sujets où Paris est beaucoup moins disert voire aphone. Voilà deux mois que le rapport rwandais sur la complicité française dans le génocide (rapport Mucyo) a été publié. Alors que la France est accusée publiquement par un autre État, que 33 personnalités politiques et militaires françaises sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires pour complicité de génocide, il est surprenant qu'elle se contente d'un haussement d'épaules. Qui ne dit mot, consent ?

Silence radio bis !

Le silence est tout aussi assourdissant quand il s'agit d'évoquer la disparition de l'opposant tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh enlevé par la garde présidentielle de Déby. Ce qu'a confirmé la commission d'enquête internationale réclamée par Nicolas Sarkozy lui-même (voir page 1).

Tromperie

La France et son ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner avaient « vendu », son déploiement militaire dans l'est du Tchad, camouflé en force de l'Union européenne (Eufor), comme indispensable à la sécurisation d'une région où sont installés des réfugiés du Darfour. Quelques mois plus tard, quatre ONG françaises, Action contre la faim, Care France, Oxfam France-Agir ici et le Secours catholique-Caritas France poussent un cri d'alarme pour dénoncer « l'impunité » qui règne dans cette zone et « appellent les autorités tchadiennes, les Nations unies, l'Union européenne et la France en particulier, à se mobiliser de toute urgence pour résoudre les problèmes d'insécurité croissante ». Une déléguée du CICR a même été victime d'une tentative d'homicide en plein cœur d'Abéché. Mais que fait la police ?

Constitution constipée

Billets d'Afrique (n°169, mai 2008) avait relaté la répression qui s'abattait sur le chanteur camerounais Lapiro de Mbanga, arrêté arbitrairement, début avril dans sa ville de Mbanga, théâtre, comme plusieurs autres cités camerounaises, de graves violences en marge du mouvement de contestation contre le projet de révision constitutionnelle. Il

vient d'être condamné à trois ans de prison « pour pillage en bande, attroupement et obstacle sur la voie publique ». Le chanteur, qui avait été candidat du parti d'opposition Social Democratic Front (SDF) de John Fru Ndi aux élections municipales de Mbanga, a aussi été condamné à 200 millions de francs CFA (300 000 euros) de dommages et intérêts à l'égard de la Société (française) des plantations de Mbanga (SPM) et à 80 millions (120 000 euros) destinés au Centre des impôts de Mbanga pour des préjudices subis lors des émeutes. L'interprète de *Constitution constipée*, chanson contre la révision constitutionnelle, jouit d'une grande popularité, depuis les années 1990 pour ses textes très critiques vis-à-vis du régime despotique de Biya.

Avis de recherche

Au fil des mois, la nomination de Bernard Kouchner au Quai-d'Orsay passe pour ce qu'elle est : un coup politique. Pour le reste et n'en déplaise à l'égo surdimensionné du *french doctor*, la diplomatie française est pilotée en direct par l'Élysée. Comme aux grandes heures de la cellule africaine, c'est l'Élysée qui gère tous les dossiers ultrasensibles, du Rwanda au Tchad en passant par le Soudan. Pendant ce temps, Bernard Kouchner fait les poussières (avec Rama Yade).

Avant les diamants, les pavés

Dans son livre, *Mai 68, vu de l'étranger*, Maurice Vaïsse qui a eu accès aux archives du Quai d'Orsay, raconte cette anecdote savoureuse : « *Le président centrafricain, Jean-Bedel Bokassa, s'était mis, via un télégramme de l'ambassadeur au service du général de Gaulle. L'ancien soldat de l'armée française se disait prêt à donner un coup de main pour réprimer les émeutes. Heureusement, sa proposition arrive à un moment où les choses ont déjà tourné à l'avantage de de Gaulle* ».

Cherchez l'erreur

La croissance économique des cinquante pays les moins avancés (PMA) est la plus élevée depuis trente ans, mais le nombre de pauvres continue d'augmenter, a indiqué, en juillet dernier, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced). La croissance des exportations a été particulièrement forte dans les pays exportateurs de pétrole (Angola, Guinée équatoriale, Soudan, Tchad)

et de minéraux (République démocratique du Congo, Guinée, Mali et Mauritanie). Les PMA affichent par ailleurs une dépendance croissante à l'égard des sources extérieures de financement, en particulier l'aide publique au développement, et mobilisent moins leurs ressources intérieures, note le rapport.

Des millions pour Bongo

Les recettes pétrolières publiques au Gabon pour 2008 ont été spectaculairement revues à la hausse de 32,6 %, d'après un communiqué du Conseil des ministres gabonais. « *Évaluées à 1 358 milliards de francs CFA (2,07 milliards d'euros), les recettes pétrolières seraient en hausse de 334,1 milliards (510 millions d'euros)* ». Et combien de millions d'euros évaporés ? Le pétrole représente environ 65% des recettes budgétaires gabonaises. Le budget gabonais (et donc celui d'Omar Bongo) est donc lui aussi en hausse de 67,9%, à près de quatre milliards d'euros. Le Gabon a profité de la manne financière issue du pétrole pour augmenter ses charges de la dette publique. « *Les charges relatives au service de la dette publique se chiffrent à 1 163 milliards de FCFA (1,8 milliard d'euros). Cela se décompose en 126 milliards de paiements des intérêts (+16,9%), 1 036,7 milliards (1,5 milliard d'euros) de remboursements en capital soit une augmentation de 175,3%* ».

« *Cet accroissement se justifie par le rachat anticipé de 86% de la dette gabonaise auprès des créanciers membres du club de Paris* ». Les cinq millions de Gabonais n'ont toujours pas vu la couleur de cette manne financière.

Brochures pour l'Afrique

Connaissez-vous *Les Renseignements généraux* ? Cette association grenobloise réalise et diffuse des brochures pédagogiques sur divers sujets politiques. Plusieurs brochures sont directement inspirées des travaux de l'association Survie (*Françafrique, aide publique au développement, dette des pays du Sud*, etc.). Téléchargeables gratuitement sur internet, elles sont également disponibles en version papier, à prix libre. Depuis quelques semaines, *Les Renseignements généraux* proposent gratuitement leurs brochures sur les thèmes Afrique/France aux sympathisants de l'association Survie souhaitant les diffuser en Afrique francophone auprès de leurs contacts ou lors de leurs voyages. L'objectif est de contribuer à la diffusion

d'informations contre la Françafrique en Afrique francophone.

Si vous êtes intéressé, contactez : Les Renseignements Généreux chez Cap Berriat, 15, rue Georges-Jacquet, 38000 Grenoble ou par courriel : rengen@no-log.org www.les-renseignements-generaux.org

C'est beau, un chef de guerre !

Dans *Air Sarko* (Jacob-Duvernet, 2008), le journaliste de *Sud Ouest*, Bruno Dive, raconte les coulisses des voyages présidentiels de Nicolas Sarkozy et rapporte quelques indiscretions entre deux séances de karaoké. Ainsi, Sarkozy ne cache pas son admiration pour le chef de l'État tchadien, Idriss Déby : « *C'est un chef de guerre. Les militaires sont les meilleurs chefs qui soient.* » La déclaration d'amour de Sarko prend davantage de relief à la lecture d'un récent rapport du secrétariat général de l'Onu qui dénonce le recrutement massif et répété d'enfants-soldats par l'armée nationale tchadienne. Au vu et au su des militaires français présents sur place bien entendu.

C'est beau, un chef de guerre ! Avec des armes ...

La Banque mondiale a annoncé, le 9 septembre, avoir mis fin à son accord d'aide au développement des infrastructures pétrolières du Tchad, celui-ci ne respectant pas ses engagements en matière de réduction de la pauvreté. Signé en 2001, cet accord portait sur le financement de l'oléoduc reliant le Tchad à Kribi au Cameroun.

Il prévoyait que l'État tchadien consacre 70% de ses dépenses budgétaires à des programmes prioritaires de réduction de la pauvreté. Au lieu de quoi, Idriss Déby s'est offert des blindés, des hélicos de combats et des mercenaires.

« *Malheureusement* », ajoute le texte, ces arrangements n'ont pas fonctionné et la « *Banque en a conclu qu'elle ne pouvait plus continuer à soutenir ce projet dans ces circonstances* ». Rajoutons encore que le Tchad occupe la 173^{ème} place (sur 180) au classement international 2008 du degré de perception de corruption, établi par *Transparency International* et publié le 23 septembre à Berlin. La naïveté de la Banque mondiale est vraiment touchante. Un collectif d'association, dont Survie, avait pourtant mené campagne pour dénoncer cet accord. Il est parfois triste d'avoir raison.

Raphaël De Benito

TCHAD

Yorongar : témoignage à confronter



Le rapport de la commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février a été rendu public le 3 septembre. Des témoignages sujets à caution écartent les déclarations du député de l'opposition, Ngarlely Yorongar. La vérification de son témoignage est indispensable en raison des graves implications qui en découlent.

Peu tendre avec le régime en place, le rapport conclut aux responsabilités de l'armée tchadienne, notamment la garde présidentielle (donc, nécessairement, à celles du chef de l'État Idriss Déby) dans l'enlèvement d'opposants au régime, « *l'utilisation disproportionnée et indiscriminée de la force* » et dans de nombreuses exactions commises à l'encontre de la population civile. Il confirme que le seul centre opérationnel, le 3 février, date de l'enlèvement des opposants (Lol Mahamat Choua, Ngarlely Yorongar et Ibni Oumar Mahamat Saleh disparu depuis lors) était la présidence – où se trouvaient des militaires français, un fait confirmé par le président Déby lui-même¹. Dans l'ensemble, le rapport pointe un État aux défaillances critiques. Il abandonne cependant en chemin les assertions du député de l'opposition Ngarlely Yorongar, en manquant de les vérifier. Ces vérifications s'imposent pourtant, car les affirmations du député, si elles sont exactes, impliqueraient davantage encore l'État tchadien, mais aussi la France, dans les récents événements dramatiques.

L'opposant Yorongar affirme avoir été détenu, du 3 au 20 février², dans un lieu que la commission dit n'avoir pu repérer en dépit des indications fournies par le député. Il affirme avoir aperçu les opposants Lol Choua et Ibni Saleh dans ce même lieu. Il poursuit en affirmant avoir assisté à l'arrivée du capitaine de police français Daniel Goutte dans la nuit du 5 au 6 février durant laquelle Ibni en aurait été évacué³ – ce que Paris nie. Il laisse enten-

dre par ailleurs que Paris aurait encouragé N'Djaména à procéder à son enlèvement en fournissant à Idriss Déby, grâce à des écoutes téléphoniques effectuées par des services français, des informations tendant à prouver sa collaboration avec la rébellion arrivée dans la capitale tchadienne. Le 12 février, la France a demandé des explications au Tchad concernant l'enlèvement des opposants. Pourtant, le 5 février, l'ambassadeur de France à N'Djaména Bruno Foucher a évoqué, devant des journalistes, « *une connivence des opposants avec les rebelles, semblant ainsi justifier leur arrestation* » (*Le Figaro*, 13 février).

Si tout cela est exact, la France en avait connaissance. Aurait-elle choisi de soutenir Déby quoi qu'il en coûte, « *dans la crainte de voir s'installer à N'Djaména un régime soutenu par Khartoum* » comme l'affirme Thierry Oberlé dans *Le Figaro* du 13 février ? Un argument souvent avancé par la France mais qui ne pèse pas lourd devant les résultats calamiteux de l'interminable soutien français au tyran tchadien.

Le rapport souligne, dans ses conclusions, des témoignages qui remettent en cause celui du député Yorongar. Certains sont très discutables⁴. Le plus grand nombre, notamment ceux recueillis au Cameroun, sont anonymes ; ils n'ont pas été confrontés avec les dires de l'intéressé. Tous tendent à prouver que le député n'aurait été détenu que quelques jours, voire aurait été immédiatement libéré suite à l'enlèvement dont lui-même, Lol Choua et Ibni Saleh, ont été victimes.

Mensonges ou réalité, la seule solution pour savoir consiste en une confrontation, réclamée par le député Yorongar. Amené sous bonne protection à N'Djaména, l'opposant pourrait également refaire le trajet entre son domicile et le lieu où il dit avoir été détenu, prouvant ou désavouant ses propres dires. Faute d'une telle procédure, il s'étalera sur le dossier, longtemps encore, une ombre artificielle.

Sharon Courtoux

1. La France ne pouvait rien ignorer de ce qui s'y préparait puis s'est mis en œuvre.
2. Date à laquelle il dit avoir été libéré avant de fuir au Cameroun.
3. Mort ou vif, cela n'est pas clairement indiqué.
4. Un témoin anonyme affirme avoir rencontré l'épouse de Yorongar – non auditionnée – qui aurait signalé la libération imminente de son mari.

RWANDA

Oui, la France savait...



Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappellerons, chaque mois, dans une série d'articles intitulée « La face cassée de la République » la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, le témoignage d'Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR)

Ce n'est un secret pour personne, la France savait. Il n'était pas nécessaire d'attendre la publication du rapport Mucyo, le mois dernier, pour s'en persuader, même si la plupart de nos responsables politiques ne veulent toujours rien entendre. De nombreuses études avaient déjà mis en lumière le rôle déterminant de l'Etat français dans son obstination à soutenir un régime aux abois qui avait fait de l'extermination des Tutsi son objectif prioritaire. La France connaissait ses amis, elle les a soutenus militairement et diplomatiquement au lieu de chercher à les convaincre de renoncer à la solution finale qui atteindra son paroxysme en avril 1994.

Puis-je évoquer quelques souvenirs personnels ? Le 29 janvier 1993, après l'intervention de Jean Carbonare (président de Survie à l'époque) sur *Antenne 2*, j'avais écrit à François Mitterrand pour le supplier de faire entendre raison au président du Rwanda, Juvénal Habyarimana. Je terminais ma supplique par ces mots : « *Agissez vite avant qu'il ne soit trop tard* ». Une réponse datée du 15 février me parvenait, signée de Gaëtan Gorce, chargé de mission à la Présidence, affirmant que la France jouait « *un rôle actif au Rwanda pour que les parties en conflit parviennent à un accord global permettant le rétablissement de la paix* ».

Ma lettre ayant été transmise au ministère des Affaires Etrangères, une autre missive datée du 3 mars et signée d'un conseiller technique, Emmanuel Delloye, faisait un historique des interventions françaises au Rwanda et soulignait que « *la France était guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement* ». L'opération Noroît, et

son renforcement en 1992, était justifiée par le souci de protéger nos ressortissants. Evoquant la rupture du cessez-le-feu du 8 février par le Front patriotique du Rwanda (FPR), mon interlocuteur rappelait que « *la France déployait des nouveaux efforts pour amener les deux parties à reprendre le cours des négociations* ». Propos diplomatiques s'il en est qui ne répondaient pas, bien évidemment, aux questions pressantes que je posais.

Lorsque le premier mars 1994, mon épouse étant rentrée précipitamment de Kigali, j'ai à nouveau interpellé le Président de la République pour l'implorer d'agir avec urgence auprès de son homologue rwandais, ma lettre est restée cette fois sans réponse... Nous savions alors que l'irréversible allait se produire. Nos responsables politiques de l'époque savaient et ils ont continué à soutenir un régime qui allait mener à son terme ses visées mortifères.

Avec l'opération *Turquoise*, un nombre important de planificateurs et d'acteurs du génocide ont pu trouver refuge dans notre pays, et en particulier des membres des Forces armées Rwandaise (FAR). Force est de constater que l'Etat français a trouvé auprès de certaines structures de l'Eglise catholique un renfort de poids : Wenceslas Munyeshyaka continue son ministère à Gisors, Claver Kamana est hébergé chez les religieuses de Saint-Joseph à Annecy, Dominique Ntawukurirayo, le cousin de l'archevêque de Kigali, travaillait au Secours Catholique de Carcassonne et à la Pastorale des migrants, pour ne parler que de ceux-là. Et près de quinze ans plus tard, aucun d'entre eux n'a encore été jugé.

L'inertie de la justice

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ayant renoncé au transfèrement de Wenceslas Munyeshyaka et de Laurent Bucyibaruta, la France a cependant pris l'engagement, devant la communauté internationale, de les traduire en justice. Il est à craindre que les exigences et les délais fixés par le TPIR ne soient pas respectés. Mais notre patience a des limites. Quinze ans après, les parties civiles se heurtent à l'inertie d'une justice qui reconnaît ne pas avoir les moyens de travailler efficacement. Il faut avouer que la rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la France ne favorise pas le travail des juges qui ne pourront pas se dispenser de mettre en place des commissions rogatoires. On aimerait cependant être associés plus étroitement à toutes les affaires

judiciaires dans la mesure où toutes ont été initiées par des individus ou des associations telles que le CPCR, Survie, la FIDH, la LDH ou la Communauté Rwandaise de France.

Le long combat des parties civiles

Etre partie civile dans des dossiers qui ont trait au génocide des Tutsi, c'est se confronter à une multitude d'obstacles tous plus difficiles à surmonter les uns que les autres. Etre partie civile, c'est chercher à débusquer les présumés génocidaires partout où ils se trouvent ; et ce travail est d'autant plus complexe que plusieurs d'entre eux se sont refait une virginité, se sont réinventé un passé qui leur permet de passer inaperçus. Etre partie civile, c'est devoir enquêter sur place, au Rwanda, afin de recueillir les témoignages que certains repentis acceptent de donner (assez souvent d'ailleurs pour minimiser leur propre responsabilité), ou les plaintes que les rescapés hésitent aujourd'hui à déposer parce que leur confiance en la justice est fortement émoussée. Etre partie civile, c'est traduire d'innombrables documents pour permettre à nos avocats, que l'on ne peut rémunérer à la hauteur de leur travail, de rédiger les plaintes. Etre partie civile enfin, c'est accepter de lutter, jour après jour, au détriment de toute vie personnelle, contre l'inertie de la justice, c'est affronter le regard des bourreaux qui voudraient que les victimes baissent les yeux.

La France sait ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 et la justice de notre pays, loin de nous aider à traduire les génocidaires devant ses instances, traîne les pieds et entrave les actions que nous tentons de mettre en place. A l'heure où des extraditions vers le Rwanda sont à l'étude, la Cour de Cassation de Paris annule une décision prise à l'encontre de Claver Kamana et va jusqu'à le remettre en liberté, dans l'indifférence générale. Même décision de remise en liberté à Toulouse dans l'affaire Bivugabagabo. Et tout cela au mépris des victimes ! Quant à Isaac Kamali, il comparaît libre et, ayant obtenu la nationalité française depuis plusieurs années, il semble attendre sereinement la décision qui le concerne. Si dans ces trois dossiers les extraditions ne sont pas prononcées, on est en droit d'attendre que le Parquet poursuive à son tour. Et s'il ne le fait pas, ce sera une nouvelle fois aux associations plaignantes de se mettre au travail. Nous devons déjà nous y préparer.

Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer le rôle que l'Etat français a joué au Rwanda

en 1994. En disant cela, il est hors de question de dédouaner ceux qui, Rwandais pour la plupart, ont commis le génocide. Mais en armant le bras des tueurs, en les aidant à s'organiser puis à fuir, en les accueillant complaisamment sur son territoire, on se rend complice. Nous avons besoin de vérité, et donc de justice. La France s'honorerait de nous aider à ce que tous ceux qui ont participé à ces crimes odieux aient à répondre devant la justice. Nous n'aurons de cesse, sans haine ni esprit de vengeance, de réclamer que justice soit rendue pour l'honneur des victimes et de leurs familles. La justice française doit prendre sa part dans l'établissement de cette vérité et de cette justice que nous réclamons tant.

Alain Gauthier

Pierre Péan persiste et signe

Le mardi 23 septembre s'est ouvert, à la 17^{ème} chambre du Tribunal de grande instance de Paris, le procès intenté par SOS racisme contre l'écrivain Pierre Péan pour incitation à la discrimination raciale. Dans sa déclaration préliminaire, fidèle à ses écrits, Péan affirme que le Rwanda est caractérisé par une *culture du mensonge*, « une évidence » même. Dans ce long prologue, il ajoute : « *Enquêter au Rwanda relève du pari impossible, tant le mensonge et la dissimulation ont été élevés par les vainqueurs (Tutsi) au rang des arts majeurs* ». Puis il insiste sur le « témoignage » d'Antoine Nyetera sur « *Le mythe tutsi et son influence sur la culture du mensonge et de la violence au Rwanda* ». Pierre Péan ne connaît pas les Rwandais, Tutsi, Hutu ou Twa, ni peut-être d'ailleurs les hommes d'où qu'ils viennent, tous aussi capables de mentir et de dire vrai quelque soit leur lieu d'origine. Tous aussi capables de violence aussi. Ne connaît-il pas l'histoire, de France en particulier ? N'a-t-il jamais rencontré un français qui mente ou entendu des mensonges préférés par les autorités du globe, notamment françaises ?

A l'issue du procès, le procureur, Anne de Fontette, a requis une condamnation et la publication du jugement. Au fond, peu importe, celui qui a écrit que « *La culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsi, et dans une moindre part, par imprégnation, chez les Hutu* » s'est condamné lui-même. Il serait quand même salutaire que sa condamnation indique aux familles des victimes du génocide que la justice française s'indigne d'une telle stigmatisation d'un groupe humain.

Sharon Courtoux.

JOSEPH TCHUNDJANG POUÉMI

Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique

Cet ouvrage écrit en 1978-1979, publié en 1981, et préfacé par Mohamed T. Diawara, est présenté par son auteur dans une dédicace comme une « *tentative pour contribuer à la compréhension des douleurs de l'Afrique* ». Il constitue, après plus d'un quart de siècle, une mise en perspective unique et inégalée du sort fait à l'Afrique dans l'économie mondiale. Tout ce qui s'est passé depuis la parution de ce livre, a en effet confirmé la justesse de ses analyses, accueillies à l'époque comme des vues d'une insolence iconoclaste. Non seulement ce livre lumineux a été occulté mais son auteur a disparu peu après sa parution dans des conditions suspectes, suicidé paraît-il.

Pourtant ce témoignage, un véritable monument par la puissance des conceptions, l'acuité de l'esprit et l'élégance de la langue, rend parfaitement intelligible aux Africains quelques-unes des malédictions qu'ils traînent comme une fatalité et le remède pour s'en défaire.

Tchundjang Pouémi pose sans détour la situation de l'Afrique comme « *réservoir de l'Europe, elle-même au service des multinationales* ». Camerounais, il juge le franc CFA comme une « *chimère* », notant que « *La France est le seul pays au monde à avoir réussi l'extraordinaire exploit de faire circuler sa monnaie et rien que sa monnaie dans des pays politiquement libres* »¹. Les enjeux de cette sujétion sont parfaitement exposés. Le livre, qui veut atteindre le grand public, témoigne d'un prodigieux effort de vulgarisation, sur des sujets abstrus, dont l'obscurité garantit justement leur malfaisante efficacité. Cela vaut la peine de faire l'effort de suivre pas à pas l'exposé et de s'appliquer à pénétrer les mécanismes de ce qui est montré comme la source de la puissance : la maîtrise de la monnaie.

L'économiste démontre comment les « *techniques autorépressives* » assumées par les Africains « *bloquent tout progrès économique, si elles ne l'inversent pas...* », comment l'épargne locale, malgré l'effort obstiné des petits épargnants, n'est pas rémunérée, alors que les Etats s'endettent à 8% auprès de la Banque mondiale. Après l'exposé théorique, quelques cas concrets viennent illustrer les échecs des économies africaines. Ainsi le cas du Zaïre où « *l'appauvrissement soutenu du Zaïrois accompagne fidèlement les bonnes affaires*

de la Gécamines », puisque, comme le pose l'axiome énoncé par un militaire belge qu'il cite : « *Après l'indépendance = avant l'indépendance* ». Avoir lu Tchundjang Pouémi dans les années quatre-vingt aurait certainement fait l'économie des flots de commentaires en des ouvrages aussi épais que confus sur l'étonnant constat d'une « *absence de développement* » en Afrique.

Les différentes situations monétaires des pays africains sont expliquées, de la totale sujétion des pays de la zone franc à la satellisation de ceux qui sont dans l'orbite de la livre sterling. Les héritages coloniaux entravent irrévocablement l'essor économique des pays dits indépendants. Mais, avec une géniale prescience, Tchundjang Pouémi, brosse un tableau réaliste des ravages de la domination du FMI – selon lui *Fonds de Misère Instantanée* – dont il annonce la fonction : « *Il aidera à contenir les ambitions des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie qui aspirent à un mieux-être, désormais admis comme condition sine qua non de la paix, mais inacceptable, parce qu'il implique au moins un ralentissement du rythme de la consommation en Occident.* »

Les conclusions sont véritablement prophétiques. Aujourd'hui qu'on achoppe sur les Accords de partenariat économique (APE), comment ne pas apprécier le jugement que « *à l'évidence le dialogue Nord-Sud est de sourds* » parce qu'« *on est en présence de deux prétentions fortement divergentes. L'une, celle de l'OCDE, qui entend... cristalliser le monde. L'autre, celle du Sud, qui... croit pouvoir aspirer à un mieux-être matériel, conséquence logique du droit qu'on dit lui reconnaître d'exister dignement* » situation à laquelle « *il n'y a pas d'issue* », sinon le développement des conflits liés au contrôle des matières premières, comme l'Afrique actuelle en offre le tragique exemple.

Admirablement pédagogique – l'auteur expose les fondements historiques de la monnaie – d'une largeur de vue remarquable, cet ouvrage est le grand classique de l'économie africaine, alliant la maîtrise de tous les mécanismes de l'économie à la vision d'une perspective de philosophie politique et surtout à la flamme de la mission de salut pour un continent humilié. Sa force et son rayonnement sont encore à venir.

Odile Tobner

1. Lire aussi dans ce numéro, page 10

MAURITANIE

Le retour de la junte militaire



Le renversement cet été du président Abdallahi après

trois ans de transition démocratique illustre une nouvelle fois la mainmise des militaires sur le pays. La France a condamné mais « oublie » de réclamer le rétablissement du président déchu dans ses fonctions.

Le mercredi 6 août 2008, la radio d'État annonce le limogeage par le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi des quatre officiers à la tête de l'armée : son chef d'État-major particulier et commandant de la garde présidentielle, le général Ould Abdelaziz, les chefs d'État-major de l'armée nationale, le général Ould Ghazwani, ainsi que ceux de la garde nationale et de la gendarmerie.

La réaction ne se fait pas attendre. Une heure plus tard, la garde présidentielle arrête le Premier ministre, Ould Waghef, le ministre de l'Intérieur, les directeurs de deux agences nationales et le président de la République.

Un nouveau coup d'État sans coup de feu secouait la Mauritanie. Ce sont deux des généraux limogés, Ould Abdelaziz et Ould Ghazwani, qui ont pris la tête de la nouvelle junte baptisée Haut Conseil d'État (HCE).

D'un putsch à l'autre

Ils étaient déjà les hommes clefs du Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) qui avait renversé, trois ans auparavant, le 3 août 2005, le dictateur Ould Taya. Ould Abdelaziz dirigeait déjà la garde présidentielle, alors qu'Ould Ghazwani s'occupait des renseignements militaires. Ils avaient placé à la tête du CMJD, Ould Vall, bras droit du dictateur, chef des services de police et de renseignement et cousin d'Abdelaziz.

Paradoxalement, les putschistes avaient acquis une certaine légitimité en organisant une passation du pouvoir aux civils alors même qu'ils faisaient partie du premier cercle du pouvoir du dictateur déchu. Le coup d'État de cet été dévoile,

trois ans plus tard, la duperie de cette « transition démocratique » : l'armée ne s'était pas retirée du pouvoir en Mauritanie, elle tirait les ficelles dans l'ombre.

En effet, le CMJD organisa à partir de 2006 une série de consultations électorales exemptes de fraudes et saluées comme libres et transparentes par la communauté internationale. Mais s'il n'y eut pas de bourrage d'urnes et autres trucages électoraux, les achats de voix furent courants. La junte a soutenu, notamment financièrement une multitude de candidats, tous caciques du régime de l'ancien dictateur. Ceux-ci constituèrent la majorité des élus, présentés comme indépendants, aux élections municipales, législatives et sénatoriales. Ils étaient la caution « démocratique » des militaires.

À l'occasion de la présidentielle de mars 2007, la junte sortit également de son chapeau un quasi-inconnu, peu mouillé dans le système Taya : Sidi Ould Cheikh Abdallahi (surnommé Sidioca). Un candidat idéal pour les militaires : relativement âgé et à la santé précaire, peu réputé pour la vigueur de ses convictions et donc, en principe, facilement manipulable. Il était aussi marié à une cousine commune d'Ould Vall et Ould Abdelaziz. Sidioca gagna logiquement l'élection grâce au soutien des militaires, soutien qu'il a lui-même reconnu cet été sur *Al Jazeera*.

Un président impuissant

Le nouveau président, poussé par l'enthousiasme populaire (...) suscité par la transition démocratique, décida de prendre à bras le corps les problèmes du pays, mais il se heurta rapidement à l'opposition des militaires et des figures de la dictature.

Ainsi, beaucoup de militaires et d'extrémistes maures s'opposent au règlement de la question des Nègro-Mauritaniens déportés et réfugiés au Sénégal et au Mali (voir encadré) d'autant qu'une partie importante de la hiérarchie militaire a, si ce n'est dirigé, au moins trempé dans ce nettoyage ethnique. Or Abdallahi avait commencé à mettre en œuvre un programme de retour de ces déportés et réfugiés et parlait d'excuses de la Nation, de réparations, voire de jugements des coupables. Le nouveau président

voulait également régler le problème de l'esclavage qui n'a pas encore disparu du pays mais les députés « indépendants » ont vidé de sa substance la loi sur cette question.

Sur le plan économique, malgré la mise en place d'une politique visant à lutter contre l'inflation et la crise alimentaire, le président Sidioca a été bloqué par le pouvoir immense des commerçants mauritaniens qui profitaient de la hausse des prix. Il n'a rien pu faire non plus pour résorber les maux gangrenant la Mauritanie : corruption, pillage de l'État, trafics divers (drogues, clandestins, voitures volées, cigarettes, médicaments...) et bradage des ressources naturelles au profit de multinationales étrangères. Une gabegie dont profitent les caciques du système Taya et les militaires qui l'ont porté à la tête de l'État. Quant à la sécurité, et plus particulièrement le dossier terroriste, elle échappait complètement à la présidence.

Le bras de fer engagé par le président tourna rapidement à son désavantage : le nouveau gouvernement, formé en mai 2008, fut immédiatement confronté à une motion de censure déposée par une partie des députés du nouveau parti présidentiel (parti constitué par les fameux élus dits « indépendants »). La démission du gouvernement provoqua alors une crise institutionnelle : pendant plusieurs semaines, le pays resta sans gouvernement. Les dissidents du parti présidentiel, téléguidés par les militaires, en s'alliant à une partie de l'opposition réclamèrent même une session extraordinaire afin de juger le président, sa femme, quelques-uns de ses ministres mais aussi un de ses proches, le président du Sénat ! Refus du président arguant, à raison, de l'inconstitutionnalité de la démarche. Le président Sidioca, échaudé, décide alors de limoger les chefs d'État-major qu'il voyait, à juste titre, derrière ces manœuvres... Une décision fatale qui provoqua donc son renversement avec l'approbation d'un grand nombre de députés et de sénateurs mais aussi d'une partie de l'opposition (notamment le RFD d'Ould Daddah).

Le combat des Mauritaniens

À l'opposé, quelques parlementaires du parti présidentiel groupés autour du Premier ministre Ould Waghef restè-

rent fidèles au président déchu et organisèrent la résistance se retrouvant aux côtés d'Ould Boulkheir (leader historique des Haratines, les anciens esclaves noirs des Maures blancs) et son parti, l'APP, de l'UFP (socialistes) d'Ould Maouloud et de Tawassoul (islamo-conservateurs) d'Ould Mansour dans un Front national pour la défense de la démocratie (FNDD). Le FNDD a depuis organisé de nombreuses manifestations, en province comme à Nouakchott. Pour la première fois en Mauritanie, la population encouragée par la condamnation quasi-unanime de la communauté internationale participe relativement massivement à des manifestations de contestation malgré la répression.

La société civile proteste

À ces manifestations se joignent également des organisations de la société civile (SOS esclaves, Association des femmes chefs de famille, Association mauritanienne des droits de l'homme, Forum national des droits humains, Organisation nationale des avocats) et la majorité des syndicats. De leur côté, les mouvements d'opposition en exil (Conscience et Résistance, Forces de libération africaine de Mauritanie, Association des veuves et orphelins des militaires mauritaniens, Organisation contre les violations des droits humains, Comité des anciens militaires mauritaniens en exil, Association des Haratines en Europe...) et une majorité de la diaspora manifestent au Sénégal, en France, en Belgique ou aux États-Unis. Une grande majorité des Mauritaniens, même si elle ne soutenait pas forcément le président Sidioca, vit ce coup d'État comme une énième péripétie d'une vie politique où politiciens et militaires véreux se partagent la pompe à fric.

Le jeu trouble de la France

Si toute la communauté internationale a condamné rapidement le coup de force en Mauritanie, la France semble jouer un jeu trouble. Des observateurs ont d'abord relevé, avant le coup d'État, les liens étroits entre putschistes et coopérants militaires français. Cela reste à confirmer mais cette proximité n'est pas nouvelle. Elle avait d'ailleurs été révélée par la présence d'agents de

la DGSE auprès des forces de sécurité dans la traque aux terroristes en début d'année.

Le Quai d'Orsay a, de son côté, commencé par annoncer qu'il suivait avec attention la « nouvelle situation » en Mauritanie, alors qu'en pleine crise institutionnelle, un des généraux putschistes, Ould Abdelaziz était à Paris. Finalement poussée par les États-Unis et les Européens, la France a condamné le coup de force, puis gelé « *ses projets d'aide publique au développement en Mauritanie, à l'exception de l'aide humanitaire et alimentaire* ».

Toutefois, le 22 août, dans une interview à RFI, Alain Joyandet, le secrétaire d'État français à la Coopération, affichait une position plus ambiguë : il lançait « *un appel solennel pour que le président soit libéré* », mais affirmait dans le même temps que « *les revendications des militaires (...) ne sont pas toutes illégitimes* ». Mais sans jamais demander le rétablissement du président Sidioca dans ses fonctions présidentielles.

Alors que le monde entier dénonce la perspective de nouvelles élections présidentielles décidées par la junte, le secrétaire d'État à la Coopération affirme « *qu'il faut (...) que toute solution d'avenir soit confirmée par les urnes* ». Quant au gel de l'aide, « *bien évidemment si le dialogue reprenait et si une ouverture était faite, tout redeviendrait possible* ». Cela ressemble fort à un

début de légitimation de la junte : si vous libérez le président Sidioca, mais sans le rétablir dans ses fonctions, nous vous reconnaitrons.

Dans ce contexte, l'attaque meurtrière d'une patrouille militaire, le 15 septembre dernier dans le nord du pays, revendiquée par *Al Qaeda/Maghreb Islamique* a remis opportunément la question terroriste sur le devant de la scène. De là à penser que cette nouvelle attaque terroriste est le fruit d'une manipulation de la part de la junte cherchant à s'assurer un soutien international, il n'y a qu'un pas. Il est vrai qu'en la matière, la suspicion reste de mise (lire *Billets d'Afrique* n°171, juillet-août 2008). Notons seulement que la France a tout de suite affirmé son soutien à la Mauritanie dans sa lutte contre le terrorisme...

D'un autre côté, si *Al Qaeda* est effectivement derrière cette attaque, c'est une gifle retentissante pour une junte qui, lors de son coup de force, prétendait notamment l'inefficacité du pouvoir Abdallahi à juguler le terrorisme.

En tout état de cause, la communauté internationale, dont, en premier lieu la France, pays le plus influent en Mauritanie, doit maintenir l'exigence du retour de Sidioca à la présidence sous peine d'éloigner définitivement les Mauritaniens de la démocratie et d'en jeter beaucoup dans les bras de l'islamisme radical...

Issa Bâ

Mainmise sur un pays

Entre 1989 et 1991, le pouvoir maure d'Ould Taya a tiré prétexte d'un incident frontalier entre le Sénégal et la Mauritanie pour expulser et piller, d'abord, les ressortissants sénégalais vivant en Mauritanie, puis les populations négro-mauritaniennes (Peuls, Soninkés et Wolofs). Ces déportations (entre 120 000 et 200 000 personnes sur 1 800 000 habitants) se sont accompagnées de nombreuses violences, viols, tortures, assassinats et actes de pillage.

Elles ont été orchestrées au plus haut sommet de la hiérarchie militaire et de l'État de l'époque et mises en œuvre par divers organes de sécurité, puis par des milices de Haratines (anciens esclaves noirs des Maures blancs) manipulées par le pouvoir. Celui-ci en avait également profité pour épurer l'ensemble de l'appareil d'État : de nombreux fonctionnaires ont été limogés, certains torturés et assassinés, notamment 500 militaires négro-mauritaniens.

Ces exclusions ont donné la possibilité d'ouvrir la fonction publique à des Maures de différentes tribus afin qu'ils puissent participer au pillage de l'État, ce qui a permis d'acheter leur fidélité au régime d'Ould Taya et de récupérer des terres fertiles dans la vallée du fleuve Sénégal.

CÔTE D'IVOIRE

Le spectre des élections de l'an 2000



En attendant les élections présidentielles prévues par les accords de Ouagadougou, il est urgent d'examiner les graves problèmes minant la Côte-d'Ivoire. Toujours pas réglés, ils avaient été à l'origine du coup d'État du 24 décembre 1999.

En polarisant l'attention de la société ivoirienne tout entière et celle de la communauté internationale sur l'élection présidentielle, le chef de l'État Laurent Gbagbo, ses alliés, la rébellion et l'opposition politique ont réussi, comme en 2000, à détourner l'attention des graves problèmes à l'origine de la crise latente qui secoue le pays. L'objet n'est donc pas de spéculer sur la tenue ou le report de l'élection présidentielle, bien que cette question mérite bien qu'on s'y intéresse. Il s'agit, bien au contraire, d'aller au-delà de l'agitation frénétique pour examiner les conditions politiques dans lesquelles ces élections sont envisagées. Autrement dit, il s'agit de savoir si les grands problèmes à l'origine de la crise ont trouvé solution et si l'élection présidentielle a quelques chances de se dérouler d'une part dans des conditions acceptables de sécurité et d'autre part que sa tenue permette une véritable sortie de crise.

Or, on s'aperçoit que sur certaines questions essentielles, les politiques ont encore une fois botté en touche. Comme en 2000, la question foncière n'a pas été abordée alors qu'elle constitue un des problèmes clé de la crise ivoirienne. La loi sur le foncier rural votée en 1998, n'en est que la traduction la plus éclatante. Les régions Centre-Ouest et Ouest du pays constituent aujourd'hui de véritables zones de colonisation agricole au profit de population ivoirienne migrante des régions de savane et préforestière du Centre mais surtout d'immigrants d'origine burkinabé. Avec la guerre, certaines de ces zones sont devenues de véritables enclaves dont l'accès est parfois soumis à un mot de passe. Des zones de culture de rente récupérées de force par les populations locales ont été quasi abandonnées après la récolte entraînant une baisse sensible de la production agricole. Sur la question foncière, tout reste donc à faire d'autant plus que la

guerre a favorisé l'accumulation de tensions qui peuvent à tout moment gravement dégénérer. Vu la disposition des forces sur le terrain, tout autre conflit ouvert conduirait inmanquablement à une véritable tragédie. Sur le plan institutionnel, rien n'a été réglé non plus. Notamment sur la question essentielle de l'éligibilité des candidats à la présidentielle. On se souvient qu'en 2000, la classe dirigeante avait honteusement fermé les yeux sur les falsifications opérées par Robert Guei après que la campagne a été lancée. Même Alassane Ouattara, pourtant directement visé par ces nouveaux critères d'éligibilité, ni même son parti n'avait osé aborder cette question de fond.

On connaît la suite. Une période sanglante s'ouvrit avec le carnage de Yopougon (tueries massives de dizaines de partisans d'Alassane Dramane Ouattara par des éléments de la gendarmerie nationale) survenue dans le contexte très tendu de l'élection présidentielle de 2000. Une élection réalisée dans des « conditions calamiteuses » comme l'a reconnu Laurent Gbagbo, quelques mois plus tard lors d'un Forum de réconciliation nationale. Dès lors, le pays a basculé dans un cycle de violences ininterrompu. L'éclatement en septembre 2002 de la rébellion constitue l'un des chapitres les plus douloureux.

Une Constitution qui pose problème

L'accord de Pretoria avait tenté de régler cette question cruciale. En vain, puisque au fond, l'article 35 de la Constitution n'a pas été réformé. Au-delà de ce point précis, la Constitution est, en elle-même, un problème. En concentrant à la tête de l'État l'essentiel du pouvoir, en réduisant drastiquement celui de l'Assemblée nationale, en en faisant une simple chambre d'enregistrement, elle fait du chef de l'État un autocrate tandis que l'espace d'expression de l'opposition est réduit à la portion congrue. La majorité des acteurs de la société civile ivoirienne milite pour une réforme profonde de la Constitution mise en place par Robert Guéi et soutenue en son temps par le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo. Il semblerait que Laurent Gbagbo donne enfin raison à ces revendications sauf qu'il subsiste une nuance de taille : il souhaite cette relecture constitutionnelle après l'élection présidentielle.

Comme en 2000, la question de la nationalité des personnes vivant en Côte d'Ivoire avant l'indépendance de 1960 n'a pas été

clairement tranchée. De même, le sort des personnes nées en Côte-d'Ivoire entre 1960 et 1972, période au cours de laquelle le fait de naître en Côte-d'Ivoire, conférait automatiquement la nationalité ivoirienne n'est pas non plus clairement tranché. Sont-elles ivoiriennes d'office, ou comme il semble se dessiner, doivent-elles demander la nationalité ivoirienne ?

Par ailleurs, le chef de l'État a récemment pris une ordonnance qui donne à tout citoyen le droit de dénoncer l'inscription d'un autre citoyen sur les listes électorales pour des motifs divers. S'il juge, par exemple, qu'il est étranger. Et si d'aventure, la commission électorale ne suivait pas le requérant, celui-ci pourrait faire appel devant le tribunal de première instance dont la décision définitive est susceptible de non recours. Une façon de piétiner le droit de vote et une vraie bombe à retardement. Sur toutes ces questions, les politiques semblent s'être tacitement mis d'accord pour rejeter sur l'hypothétique futur président le soin de les régler.

Dans ces conditions, il faut faire preuve d'un optimisme très mesuré quand on évoque une possible sortie de crise en Côte-d'Ivoire tant les problèmes restent encore en suspens, du désarmement à l'identification des populations, de la reconstitution de l'état-civil à l'affaire des déchets toxiques du Probo Koala (le procès a débuté le 29 septembre sans l'affréteur du navire, Trafigura) sans oublier l'affaire du carnage de Yopougon.

Pendant ce temps, la stratégie de Laurent Gbagbo est de délégitimer et d'affaiblir la rébellion (les insurrections et manifestations répétées dans les zones contrôlées par les rebelles constituent une traduction de cette volonté) afin de prendre à terme le contrôle total du pays avec ou sans élection.

État des forces politiques

C'est vrai que l'étoile politique de Laurent Gbagbo a pâli quelque peu et il n'est pas du tout certain qu'il sera élu. Aujourd'hui, même si beaucoup de jeunes continuent d'en faire leur candidat, l'affaire des déchets toxiques, le pillage de la filière café cacao et des ressources pétrolières, l'enrichissement illicite et ostentatoire de ses partisans ont plombé sa cote de popularité.

La question est celle de savoir si l'on peut élire Gbagbo sans reconduire les rapaces de sa suite. Le camp patriotique n'est donc plus aussi soudé et majoritaire qu'au début de la crise. L'aile consciemment nationaliste, vaguement anti-impérialiste qui a participé de bonne foi à la lutte à ses côtés s'en est dé-

SÉNÉGAL

Le Joola remonte à la surface

tachée. Cette aile était représentée par le quotidien *Le Courrier* aujourd'hui disparu. De plus, entre les patriotes et les militants du Front populaire ivoirien (FPI), ce n'est pas le grand amour. Les jeunes victimes de l'expédition sanglante de la Force Licorne en novembre 2004 aux abords de l'hôtel Ivoire à Abidjan ont été abandonnés à leur sort. En résumé, la désaffection vis-à-vis du régime est croissante. Bien sûr, il faut prendre en compte les nombreux groupuscules composés de transfuges du PDCI de l'ancien président Konan Bédié, du Rassemblement des républicains (RDR) et de l'Union pour la démocratie et la paix en Côte-d'Ivoire (UDPCI) qui se sont constitués à la faveur de la crise.

La question est celle de leur poids réel sur le terrain. Cela dit, il y a un reflux massif de militants vers le PDCI. Dans ces circonstances, l'opposition, même désunie, peut gagner les élections. Mais si Konan Bédié dispose de réserves de voix importantes, notamment chez les populations baoulé migrantes de l'Ouest, Alassane Ouattara part, lui, avec un sérieux handicap tant il est insidieusement associé par le pouvoir à la rébellion. Il ne sera, en effet, pas aisé pour lui de faire campagne, sans danger, dans l'ouest du pays, notamment à Guiglo Duékoué et dans le fief présidentiel, Gagnoa, où sévissent les milices.

Bref, l'horizon n'est pas très dégagé d'autant plus que la situation sociale n'est guère brillante avec la cherté de la vie et quatre millions de jeunes sans emploi. Les conditions de vie se sont gravement dégradées, plus de 45% de la population a basculé dans la misère. La fièvre jaune est réapparue, les épidémies de fièvre typhoïde sont quotidiennes, Abidjan a l'allure d'une ville sinistrée. Le fardeau de la dette continue d'absorber plus de 30% du budget. Le gouvernement n'est pas capable de tirer les enseignements de plus de vingt ans de politique d'ajustement structurel. Tous ses efforts semblent orientés vers l'atteinte du point de décision offrant l'accès au bénéfice de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PTTE).

En conséquence, le gouvernement paie cash 118 milliards d'arriérés de dette à la Banque mondiale mais ne fait rien ni pour les entreprises nationales ni pour le peuple soumis au pain sec.

Les hypothèques qui pèsent sur la Côte d'Ivoire sont donc nombreuses, et la haine, malgré les apparences reste vivace.

Maurice Fahe

Le récent réchauffement entre Dakar et Paris est compromis par les mandats d'arrêts lancés par le juge français Jean-Wilfried Noël, visant neuf personnalités sénégalaises.

Le naufrage du ferry sénégalais *Le Joola*, le 26 septembre 2002, qui faisait la navette entre Dakar et Ziguinchor a été la plus grande catastrophe de l'histoire de la navigation maritime. Près de 2 000 personnes y avaient perdu la vie. Pour les autorités, il fut question d'abord de vents forts qui avaient provoqué le chavirement, avant que le président Wade ne mette fin à toutes les spéculations pour mettre en avant la responsabilité de l'État. Depuis, les familles sénégalaises ont été indemnisées. Pour la justice sénégalaise, l'affaire du *Joola* s'est arrêtée à la responsabilité du commandant du bateau. L'affaire vient de connaître un tournant judiciaire en France où les familles des 22 victimes françaises avaient porté plainte, en 2003. Le juge Jean-Wilfried Noël a lancé neuf mandats d'arrêts internationaux à l'encontre de personnalités sénégalaises dont l'ancienne Premier ministre, Mame Madior Boye, l'ancien chef d'État major des armées, le général Babacar Gaye ainsi que plusieurs anciens ministres. Le rapport rédigé par trois experts maritimes français et sur lequel s'est fondé le juge français, établit les causes de ce naufrage et indique le niveau de leurs responsabilités. Parmi les facteurs déterminants du drame, le rapport cite « *le dépassement systématique du nombre maximal admissible de passagers* », le vent, le roulis, la « *non-conformité* » de certaines règles de sécurité et « *le mauvais entretien du navire* ».

Mame Madior Boye est citée à plusieurs reprises pour avoir été au courant des défaillances techniques et des négligences dans l'exploitation du ferry. Le rapport établit qu'en « *qualité d'armateur et de gestionnaire du Joola, l'état-major de la Marine nationale a une responsabilité prépondérante* » dans ce naufrage. Des mandats d'arrêt lancés après l'entrevue, à Paris, entre Wade et Sarkozy. Ce qui a provoqué une réaction à la proportion de « *l'offense* » de la part du Sénégal. Selon *La lettre du continent* : [...] *Karim Wade, conseiller spécial de son père, a été reçu le 12 septembre, accompagné de Robert*

Bourgi, par le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant. Ce dernier a fait valoir l'indépendance de la justice dans la poursuite de ce dossier. Par la voix du fils du président, l'État sénégalais a pris acte de cette position et menace aujourd'hui la France de représailles judiciaires dans des affaires concernant des citoyens sénégalais maltraités en France, en particulier Mama Galledou brûlée vive dans un bus à Marseille [...]. Le président Wade est très remonté contre Paris et un collectif d'avocats vient d'être constitué pour faire face à « l'arrogance d'un petit juge en mal de popularité », selon l'un des avocats de l'ancienne Premier ministre sénégalaise mise en cause dans cette affaire.

Nationalisme de façade

La réciprocité est devenue l'arme brandie par l'État sénégalais au nom de la souveraineté nationale. Lors d'une conférence de presse, le 19 septembre dernier, la dizaine d'avocats répartis en deux collectifs - commis par Dakar pour « *mener la riposte* », avait révélé que le procureur de la République devrait poursuivre « *le zélé juge français* » pour « *forfaiture* ». Chose faite, le 25, quand la justice sénégalaise a lancé un mandat d'arrêt international contre le juge français. Le parquet de Dakar précisait que ce mandat « *était consécutif à l'ouverture d'une information judiciaire pour des chefs de forfaiture et actes de nature à jeter le discrédit sur les institutions sénégalaises* ».

Mais d'autres mandats d'arrêt internationaux pourraient être lancés par l'autre collectif d'avocats contre des responsables français comme Jean-Pierre Raffarin, Dominique de Villepin ou Nicolas Sarkozy, pour des faits qui ont eu lieu en 2005 (notamment l'incendie d'un immeuble parisien vétuste qui avait fait des victimes sénégalaises). Une escalade judiciaire voulue par le président Wade que l'opposition sénégalaise qualifie de puérile. Il faut rappeler que les neuf mandats d'arrêt internationaux lancés par le juge français ont été accueillis avec enthousiasme par les associations de victimes sénégalaises. C'est dire que leur indemnisation, suivie du classement du dossier par l'État sénégalais, n'a pas donné entière satisfaction puisque les responsables de cette catastrophe n'ont jamais été inquiétés. Certains ont même connu une promotion par la suite. Ce nouvel épisode est donc un camouflet insupportable pour Wade, capitaine à la barre du navire Sénégal qui tangue de plus en plus.

Mayacine Diouf

ZONE FRANC

1 FCFA = 0,00154 euro ?

Macroéconomie du masochisme

Certains États abusent de la malchance au point de banaliser la notion de crise économique. C'est certainement le cas des quatorze pays africains qui, avec les Comores et la France, constituent depuis 1939 une étrange union monétaire connue sous le nom de zone franc. Relique d'un passé colonial qui semble n'avoir jamais eu de fin, cette union reflète à la fois le mimétisme intellectuel des élites africaines qui ne se sont jamais libérées de la mémoire de l'oppression, et l'égoïsme cupide des membres des réseaux de la Françafrique qui continuent de dominer la classe politique et l'administration de la Coopération à Paris.

A lors que les anciens pays africains du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) qui étaient, eux aussi, membres de la zone franc pendant la période coloniale s'étaient réappropriés leur souveraineté monétaire avec l'indépendance, les pays d'Afrique subsaharienne avaient reconduit la logique du pacte colonial, signant avec la France des accords de coopération qui les plaçaient sous la tutelle monétaire de Paris. Et ceci au nom d'une « intégration africaine » qui ne s'est jamais matérialisée. Près d'un demi-siècle après les indépendances que le général de Gaulle leur avait généreusement attribuées, ces pays aux économies fort différentes les unes des autres et ne commerçant pratiquement pas entre eux, continuent d'utiliser la même monnaie qu'à l'époque coloniale (le franc CFA).

Celle-ci est liée à un taux de change fixe avec l'euro et gérée en réalité par une poignée de fonctionnaires de la Banque centrale européenne à Francfort, sans aucun souci ni considération pour la réalité et les

besoins réels de ces pays, qui sont aussi parmi les plus pauvres de la planète.

Au moment où l'économie mondiale montre des signes d'essoufflement, que la crise des systèmes financiers et des bourses internationales menace de provoquer une baisse de la croissance dans les pays en développement, il est difficile de comprendre que l'Afrique noire francophone, qui ne peut compter que sur ses exportations pour se développer, continue de s'accommoder d'arrangements monétaires qui la privent de toute marge de manœuvre en matière de compétitivité externe et de politique économique. Les choses sont d'autant plus graves que les importations de ces pays africains sont souvent libellées en euro, alors que leurs exportations leur sont réglées en dollar. La montée de l'euro par rapport au dollar provoque non seulement une surévaluation du franc CFA (c'est-à-dire une perte de compétitivité de ses produits sur les marchés internationaux), mais aussi une perte de ses recettes d'exportations et revenus fiscaux. La situation actuelle rappelle la situation vécue à la fin des années 1980 lorsque la détérioration des termes de l'échange et la surévaluation du franc FCFA avaient entraîné un appauvrissement des États, la baisse des investissements, l'accroissement du chômage, la fuite des capitaux, et une spectaculaire dévaluation dont les conséquences sociales restent incrustées dans l'imaginaire collectif.

Un anachronisme

La zone franc constitue assurément un anachronisme économique et monétaire. Ses partisans justifient son existence au travers d'une série d'arguments politiques et économiques. D'abord, ils affirment qu'elle sert de socle à une future union politique africaine. Si c'était le cas, cette union imposée *de facto* depuis bientôt soixante-dix ans aurait déjà donné quelques résultats tangibles. Or les mauvais traitements réservés récemment encore à des milliers de citoyens burkinabè en Côte-d'Ivoire ou à des Camerounais au Gabon et en Guinée équatoriale prouvent bien que le rêve d'unité africaine entre des populations affamées demeure un lointain

mirage, ceci malgré les slogans sur la liberté de circulation des personnes et des biens.

La zone franc est présentée ensuite comme une sympathique copie de l'Union européenne, une espèce de voie obligée dans un monde où les États-Nations disparaissent au profit de grands ensembles. Ceux qui soutiennent cette thèse oublient que la logique des grands regroupements est dictée en priorité par des considérations économiques, et non idéologiques : c'est à force de faire du commerce entre eux que les pays européens ont créé un grand marché communautaire, et justifié ainsi l'abandon de leurs monnaies nationales pour l'adoption d'une monnaie unique. Les échanges intra-européens représentaient environ 60 % du commerce extérieur français ou allemand lorsque l'euro a été adopté.

En Afrique francophone, soixante-dix ans après l'adoption d'une monnaie unique, ils continuent de représenter moins de 5 %.

Des dirigeants africains incapables de gérer une monnaie ?

De plus, un pays qui choisit d'abandonner sa souveraineté monétaire pour faire partie d'une union doit bénéficier en contrepartie de la flexibilité de l'emploi, qui est alors le meilleur moyen de s'adapter aux chocs extérieurs. Ses agents économiques peuvent alors se déplacer librement pour aller saisir des opportunités ailleurs dans la zone monétaire. C'est cette flexibilité du marché du travail qui permet à des plombiers polonais de quitter Varsovie pour s'établir à Hambourg ou Paris s'ils y trouvent plus d'opportunités professionnelles. Un plombier sénégalais qui voudrait s'installer à Libreville n'a aucune chance de se voir délivrer un visa. S'il s'y aventure clandestinement, il y sera en permanence guetté par la violente opposition et la jalousie des travailleurs gabonais aigris et au chômage qui, dans cet État de non-droit, ne s'embarassent pas de fioritures pour incendier ses biens, voire attenter à sa vie !

Autre argument souvent invoqué pour

justifier l'existence de la zone franc : les dirigeants africains sont trop irresponsables pour qu'on leur confie la gestion d'une monnaie. Ils seraient tous tentés de faire fonctionner la planche à billets comme Mobutu Sese Seko et Robert Mugabe l'ont fait au Zaïre et au Zimbabwe. D'ailleurs, affirme-t-on, la zone franc a permis aux pays d'Afrique noire francophone de maîtriser l'inflation et de maintenir la convertibilité de leur monnaie. Vrai. Mais selon la même logique, ces pays n'auraient jamais dû accepter l'indépendance politique, puisque de nombreux leaders africains se sont montrés bien pires que les colons d'hier.

De plus, les cas extrêmes de l'ex-Zaïre et du Zimbabwe (qui n'ont jamais été membres de la zone franc) ne doivent pas dissimuler les très nombreux exemples de grands succès d'anciens membres du club qui ont bien géré leurs monnaies et en ont même fait l'instrument principal de leur industrialisation et de leur développement (Maroc, Tunisie, Vietnam).

La zone franc, un marché captif pour quelques hommes d'affaires français

Quant au mythe de la convertibilité du franc CFA, il suffit d'essayer d'effectuer un virement bancaire de Brazzaville à Bangui ou de Bamako à N'Djamena pour mesurer la pauvreté de ce slogan : les tracasseries administratives, l'ampleur des formalités et des documents à fournir, la lourdeur des procédures, le coût des transactions, le nombre d'intermédiaires qui doivent chacun être rémunérés, le volume des taxes et commissions et les délais de l'opération sont tels que cette convertibilité ressemble à un leurre. Elle est d'ailleurs « garantie » par la Banque de France, qui exige en contrepartie de tous les pays de la zone franc l'ouverture d'un compte d'opérations auprès du Trésor français, et d'y déposer au moins 65 % de leurs recettes d'exportations. Tiens donc !

En vérité, les avantages tant vantés de la zone franc consistent surtout à offrir un marché captif à quelques hommes d'affaires français installés en Afrique, et à faciliter les transactions de ces élites africaines corrompues qui se rendent régulièrement à Paris pour y approvisionner leurs comptes bancaires, s'offrir des costumes de grands couturiers ou y faire leurs courses de ménage sans avoir à se soucier du taux de change. Quant aux vrais entrepreneurs français et africains qui désirent

s'établir durablement sur le continent et y développer des industries dignes de ce nom, ils se préoccupent plutôt de la détérioration de la compétitivité de ces économies, qui est un problème structurel lorsque la monnaie d'économies aussi faibles est liée à un taux de change fixe à une monnaie aussi forte que l'euro. Ce qui intéresse ces vrais créateurs d'emplois, ce n'est pas tant le niveau modéré de l'inflation dont parlent tant les défenseurs de la zone franc, mais les opportunités d'affaires. Malheureusement, il semble bien que la politique monétaire suivie par les pays d'Afrique noire francophone relève actuellement du masochisme. Quel dommage, quand on sait qu'ils pourraient tirer des enseignements précieux des expériences remarquables d'anciens membres de la zone franc comme la Tunisie ou le Vietnam.

Célestin Monga

Célestin Monga est économiste camerounais et auteur notamment de *Sortir du piège monétaire* (Economica) cosigné avec J.-C. Tchatchouang et *L'argent des autres* (LGDJ-Montchretien). Son dernier ouvrage, *Un Bantou à Washington*, est paru en 2007 aux Presses Universitaires de France.

1 Cet article est repris de l'étude intitulée « 1 FCFA = 0,00154 euro ? Macro-économie du masochisme », paru dans l'ouvrage *L'avenir de la zone franc : perspectives africaines*, dirigé par Hakim Ben Hammouda et Moustapha Kassé, Paris, Karthala, 2001.

Les pays de la zone franc

Les quatorze pays qui constituent la zone franc sont :

Le Bénin,
Le Burkina-Faso,
Le Cameroun,
Le Congo-B,
La Côte-d'Ivoire,
Le Gabon,
La Guinée-Bissau,
La Guinée équatoriale,
Le Mali,
Le Niger,
La République centrafricaine,
Le Sénégal,
Le Tchad,
LeTogo

La Françafrique au cœur du triangle «diplomatie, business et dictatures»

La politique de la France en Afrique a depuis les années 1960 pour objectif d'assurer aux entreprises hexagonales un accès aux ressources naturelles du continent comme le pétrole, l'uranium, les minerais, le bois, etc.

Avec l'arrivée à la présidence française de Nicolas Sarkozy nous assistons non seulement à une perpétuation de cette politique mais également à son regain, caractérisée par une défense affichée et revendiquée des intérêts économiques français en Afrique : ventes d'armes, prolifération irresponsable du nucléaire, conquête de nouveaux marchés par Total, Bolloré, Areva, Bouygues (et bien d'autres) en Angola, au Soudan, au Congo, etc.

Le secrétaire d'État à la Coopération, Alain Joyandet, a ainsi pris les attributs de son homologue du Commerce extérieur en se faisant le porte-voix des seuls intérêts français :

« *L'implantation des entreprises françaises en Afrique est l'une de mes priorités* » (*lejdd.fr* le 20 mai 2008), ou encore « *On veut aider les Africains, mais il faut que cela nous rapporte* » (*Libération*, le 24 juin 2008).

Or, le plus souvent, l'implantation de grandes entreprises françaises en Afrique est synonyme de corruption, de pillage des ressources naturelles et de financement des dictatures.

La diplomatie française renonce ainsi clairement à la promotion des Droits de l'homme, de la démocratie et à la lutte contre la corruption.

C'est ce qu'entend dénoncer Survie à travers un dossier intitulé *Diplomatie-Business-Dictatures. L'Afrique prise au piège français*, disponible et téléchargeable sur son site Internet (www.survie.org). Proposant un retour historique sur la politique économique de la France en Afrique, ce dossier décortique les activités des principales entreprises estampillées du « label Françafrique » comme Total, Rougier, Bolloré, la BNP, etc. Un dossier qui dévoile la face cachée du business français en Afrique.

FRANCE SOUDAN

La justice ne se marchande pas

En recourant à l'article 16 du statut de la Cour pénale internationale (CPI), la France tente de marchander l'inculpation du président soudanais Omar Al-Bachir. Un recul incontestable du droit pénal international.

Après les investigations menées par le procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre imputés à Omar Al-Bachir, les juges de la première chambre préliminaire de la CPI étudient l'opportunité de délivrer un mandat d'arrêt à son encontre. La requête du procureur est accablante : « *Les crimes se poursuivent aujourd'hui encore contre les habitants du Darfour. M. Al-Bachir exerce un contrôle absolu sur ses forces qui violent des femmes, mettent en place dans les camps des conditions propres à détruire des communautés entières et continuent de bombarder des écoles* ». Or, l'Organisation de la conférence islamique, la Ligue des États arabes et l'Union africaine s'ef-

forcent d'obtenir l'application de l'article 16 afin de suspendre l'enquête visant Al-Bachir et empêcher des poursuites contre ce dernier. Le conseil de sécurité (avec une majorité de 9 de ses 15 membres) peut décider d'appliquer cet article permettant la suspension des procédures pendant 12 mois (renouvelables). L'argument en faveur de cette suspension, auquel la France semble adhérer, est que toute accusation visant le président soudanais « *menacerait le processus de paix en cours au Soudan* ». En réalité, il est bien difficile de constater qu'un processus de paix soit en cours, ce sur quoi tous les experts s'accordent. Ni, d'ailleurs, dans toute la région, où la guerre entre Khartoum et N'Djaména se poursuit par rébellions interposées. C'est l'argument avancé, depuis plus de cinq ans, par la communauté internationale. Sans résultat puisque les crimes de Khartoum n'ont jamais cessé.

La France, et la Grande-Bretagne, pourtant initiatrice de la saisine de la CPI par le Conseil en 2005 ont, le 19 septembre, ouvert la porte à une éventuelle suspension de la procédure contre Al-Bachir, sans préciser clairement les termes de la négociation. « *Ce que nous souhaitons, c'est relancer la recherche, par le dialogue, d'un règlement de paix* » a indiqué à la présidence française. Paris souhaiterait que

Khartoum « *livre à la justice* » deux autres responsables (Ahmed Haroun, ministre soudanais aux Affaires humanitaires, et Ali Kosheib) de crimes commis au Darfour contre lesquels des mandats d'arrêt ont été délivrés par la CPI en 2007. Le marché que l'on tenterait de passer avec Khartoum consisterait à obtenir qu'il accepte de « *livrer à la justice* » les criminels visés (ce qu'il a toujours refusé), puis les juger lui-même. Un marchandage d'un cynisme inouï quand on connaît le fonctionnement de la « justice » soudanaise. Ce marché a en outre un versant bien plus cynique et immoral. Au mois de juillet dernier, nous apprenions qu'après 20 ans de gel de ses relations avec le Soudan le géant pétrolier français Total y reprenait pied avec l'exploration d'une zone au sud du pays aussi vaste que la moitié du Royaume-Uni. Quasi simultanément, Khartoum avait menacé de s'en prendre aux intérêts économiques étrangers en cas de poursuites devant la CPI. La justice ne devrait pas se marchander au gré des intérêts économiques. Cela constituerait un recul incontestable, voire irréversible, du droit pénal international, tout en donnant à bon nombre de criminels contre l'humanité, l'assurance que leur impunité est négociable au gré des intérêts des Nations.

Sharon Courtoux

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « *Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tél. : _____ Fax _____
 Courriel : _____

- France : 25 euros (faibles revenus : 20 euros) • Etranger : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction : Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction : Janine Sfiligoï.
 Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
 Ils ont participé à ce numéro : Maurice Fahe, Issa Bâ, Alain Gauthier, Mayacine Diouf. Célestin Monga
 Abonnements : Alexandre Picheral.
 Coordination : O.Thimonier

Association Survie
 210 rue Saint-Martin
 F75003 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n° 0211G87632
 Dépôt légal : Octobre 2008 - ISSN 1155-1666
 Imprimé par Imprimerie 3 A
 Abonnement :
 25 euros (Étranger : 30 euros) personne à faible revenu : 20 euros

